N° D'ORDRE : 2020-115

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-218301539-20200710-2020-115-DE

EXTRAIT

Accusé certifié exécutoire

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage: 17/07/2020

<u>Nom</u>bre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 21
Pouvoirs: 07

Excusé: 00 Absents: 01 Qui ont pris part à la délibération: 27

Date de convocation: 3 Juillet 2020

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien– M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis (par voie de conséquence n'a pas pris part au vote).

Absent: M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

25 – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME N°4 – CREDIT DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN FOYER DES JEUNES AU CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que les CP/AP sont votés par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives et peuvent également être révisés par délibération.

Il est proposé de voter l'autorisation de programme n°4 comme précisée ci-dessous. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

AP/CP N°4 - FOYER DES JEUNES						
Dépenses			Montant total			
Opération	2020	2021				
2020 - 03 : Foyer des jeunes	80 000,00 €	720 000,00 €	800 000,00 €			
Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.						
Recettes						
Subvention Conseil départemental		A déterminer				
Subvention Conseil Régional		A déterminer				
Fonds de concours TPM		46 678,00 €	46 678,00 €			
FCTVA	13 123,20 €	118 108,80 €	131 232,00 €			
Autofinancement	66 876,80 €	555 213,20 €	622 090,00 €			

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire;
- VU le Code Général des Collectivités et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

DECIDE PAR 24 POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean-Ronan, CALMET Pierre).

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer l'autorisation de programme n°4 – Crédit de paiement pour l'aménagement d'un foyer des jeunes au centre du village.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 17 Juillet 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT